

A l'attention de Mesdames et Messieurs les Députés européens.

Paris, le 22 novembre 2018

Madame la Députée européenne,
Monsieur le Député européen,

Dans quelques jours se jouera, à Strasbourg, un évènement majeur pour nous, éleveurs de brebis.

Le 27 novembre, les Etats membres du Comité Permanent de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe – la Convention de Berne - pourraient décider, à l'initiative d'une proposition de la Suisse, de modifier le statut de protection du loup. D'espèce « strictement protégée », ce dernier passerait dans la catégorie des « espèces protégées ».

Cette modification, d'apparence mineure, pourrait au contraire marquer le commencement d'une nouvelle ère dans la protection du pastoralisme face à la prédation. Quarante ans tout juste après l'élaboration de la Convention de Berne, elle témoignerait de la capacité des Etats à faire évoluer les politiques publiques pour mieux les ancrer dans une réalité de terrain, alors que les effectifs de loups ont explosé à travers toute l'Europe (la population de loups en France est passé de 40 en 2000 à 460 en 2018 ; l'Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage confirme une croissance de 20% de la population en 2018 et l'objectif du Plan Loup de 500 individus en France métropolitaine à horizon 2023 sera probablement atteint dès la fin de l'année), que le loup colonise chaque année de nouveaux territoires, multipliant les dégâts sur son passage... et que les mesures de protection des troupeaux financées par la Politique Agricole Commune sont parfaitement inefficaces.

Des mesures qui, pourtant, coûtent de plus en plus cher aux Etats ! Le budget relatif à la prévention et la réparation des dégâts du loup sur les exploitations d'élevage, en France, est aujourd'hui d'environ 30 millions d'euros... et devrait encore augmenter au cours des prochaines années, les attaques se multipliant et la Commission européenne permettant désormais aux Etats membres de financer 100% de ces aides.

Pour toutes ces raisons, Madame, Monsieur le Député européen, nous nous permettons de faire appel à votre soutien : engagez-vous, à nos côtés, en faveur de la préservation du pastoralisme et de l'élevage en plein air, à l'origine de services irremplaçables aux territoires et à l'environnement ! Encouragez, avec nous, le Gouvernement français à approuver, mardi prochain, cette évolution du statut de protection du loup !

Il ne s'agit pas, ici, de remettre en cause les engagements pris en faveur de la viabilité du loup en Europe, mais de faire primer le pragmatisme sur l'idéologie, la protection de nos exploitations et de nos métiers sur celle – aujourd'hui démesurée – du loup.

Je vous remercie, Madame, Monsieur le Député européen, pour l'intérêt que vous voudrez bien porter à cet appel et vous prie de bien vouloir agréer l'expression de ma très haute considération.

Michèle BOUDOIN,
Présidente de la Fédération Nationale Ovine

